



THÉORIE
70%



PRATIQUE
30%



Formation en intra-entreprise
(dans vos locaux, dates à votre convenance)



Formation en inter-entreprises
(dans un centre proche de chez vous)



Formation en Classe Virtuelle

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre au personnel désigné de prévenir et lutter face aux risques de harcèlements sexuels et agissements sexistes au sein d'une organisation.

PUBLIC

Les Membres du CSE et/ou de la CSSCT, le Référent Harcèlement Sexuel, Personnel RH, Chargé de Prévention HSE...

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable d'identifier le cadre réglementaire et juridique concernant le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au sein d'une organisation
- Être capable de définir et de repérer des situations de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes
- Être capable d'intégrer les risques de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes au sein d'une démarche globale de prévention des risques professionnels.
- Être capable d'agir face à une situation de harcèlement sexuels ou d'agissements sexistes

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Le livret aide-mémoire dématérialisé est consultable par chaque stagiaire sur notre **Espace Documentaire en ligne**. Accès illimité.

Contenus illustrés et interactifs adaptés au contexte professionnel.



ORGANISATION DE LA FORMATION

PRÉREQUIS

Aucun prérequis obligatoire (notions en prévention des risques professionnels conseillées)

DURÉE

07h30 (1 jour) - minimum

EFFECTIFS

Effectif minimum : 1 apprenant
Effectif maximum : 10 apprenants

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

1 jour tous les 2 ans

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation
Certificat de réalisation

ORGANISME DE DÉLIVRANCE

SOFIS

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Article L4121-1 du Code du Travail
Article L1142-2-1 du Code du Travail
Article L1153-5 du Code du Travail

ENGAGEMENT QUALITÉ SOFIS



Id DD 005488



INTERVENANT(S)

Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, études de cas, travaux en sous-groupes



CONDITIONS D'ÉVALUATION

Partie Théorique : Questionnaire à Choix Multiples
Partie Pratique : Évaluation sommative



PROGRAMME

PARTIE THÉORIQUE | 70%

Le cadre juridique du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

- Définition du harcèlement sexuel
- Définition des agissements sexistes
- Obligations de l'employeur en matière de prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

Le rôle et les missions du Référent

- Le rôle et les responsabilités du Référent
- Les missions afférentes au Référent
- Les moyens mis à disposition dans le cadre de ses missions

Les acteurs compétents en matière de prévention

- Les interlocuteurs internes, leurs rôles et responsabilités
- Les acteurs externes, leurs rôles et responsabilités

Les facteurs générant des situations de harcèlement

- Les facteurs liés à l'organisation et aux situations de travail
- Les facteurs liés aux relations humaines
- Les conséquences sur les collaborateurs et l'employeur

La prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

- La mise en place d'une politique de prévention concertée et intégrée à une démarche globale de prévention
- La sensibilisation et les mesures préventives
- Les procédures d'alerte et dispositifs de signalement
- La mobilisation de l'ensemble de la structure
- Les outils de communication

Agir lors des situations de harcèlement sexuel ou agissements sexistes avérés

- La détection des situations à risques
- Les comportements et postures à adopter
- L'accompagnement de la victime et de l'auteur présumé
- La mise en œuvre d'actions correctives

PARTIE PRATIQUE | 30%

Travaux en sous-groupe

- Etude de cas / analyse d'une situation à partir d'une vidéo

Evaluation individuelle

- Test QCM

